



Grenville-sur-la-Rouge

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro 2025-02-208-130

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 4 mars 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro 2025-02-208-130, abrogeant le règlement numéro 2025-01-208-130 décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensations pour l'année 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 10 mars 2025.

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE – By-law number 2025-02-208-130

Public notice is given that at a meeting held on March 4, 2025, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted by-law number 2025-02-208-130, repealing by-law number 2025-01-208-130 decreeing the property tax rates, tariffs and compensations for the year 2025.

Notice is also given that this by-law is filed at the city hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge where any interested person may consult it during the office hours in effect, i.e. Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday from 8:30 a.m. to 1 p.m.

This regulation comes into force on the day of its publication in accordance with the Law.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this March 10, 2025.


Katy Lamoureux
Greffière adjointe

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION D’UN AVIS PUBLIC

Je, *Mélanie Jacques*
nom

Adjointe à la direction
titre

certifie que l’avis suivant a été affiché à la date et de la façon décrite sur ce formulaire.

Avis de publication – Entrée en vigueur du règlement numéro 2025-02-208-130 abrogeant le règlement numéro 2025-01-208-130 décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensations pour l’année 2025

Affichage effectué le 10 mars 2025 aux quatre (4) endroits prévus, soit :

1. Hôtel de ville
2. Bureau de poste du secteur de Calumet
3. Aux boîtes postales communautaires du secteur de Pointe-au-Chêne
4. Site internet de la municipalité

Mélanie Jacques
Responsable de l’affichage

2025-03-10
date

May Hamourouf
Greffière adjointe

2025-03-10
date